



Organisation
des Nations Unies
pour l'éducation,
la science et la culture

Forum : UNESCO

Question : Quels enjeux pour la propriété intellectuelle avec le déploiement de l'intelligence artificielle ?

Soumis par le Danemark

L'assemblée générale,

Rappelant les principaux instruments internationaux relatifs à la propriété intellectuelle en particulier les traités administrés par l'Organisation Mondiale de la Propriété intellectuelle (OMPI) ou la Convention de Berne visant à protéger les œuvres artistiques et littéraires (1886).

Reconnaissant le rôle majeur de l'IA pour sa capacité à participer à la contribution des Objectifs du Développement Durable (ODD) et à générer de nouvelles formes d'innovations, mais, tout en posant problème sur les droits d'auteurs.

Préoccupée par une absence de cadres juridiques et éthiques qui encadre la création d'œuvres produites par l'IA.

Préoccupée par une absence de protection des données personnelles des créateurs des œuvres.

Se référant à la Recommandation de l'éthique de l'IA adoptée par l'UNESCO en mars 2021.

- 1) *Invite* les Etats Membres à intégrer une éthique de l'IA dans leurs politiques nationales afin de préserver la propriété intellectuelle;
- 2) *Incite* les États à mettre en place des cadres juridiques pour encadrer les œuvres créés par l'IA;
- 3) *Soutien* une mise en place de mesures de protection pour les données personnelles des artistes;
 - a) En mettant en place un accès restreint pour s'assurer que l'artiste soit le seul à pouvoir modifier son œuvre,
 - b) En effectuant régulièrement des sauvegardes des données personnelles de l'artiste pour limiter aux autres utilisateurs l'accès à son oeuvre,
- 4) *Recommande* que dans les traités internationaux soient introduites des clauses dans le but de garantir la protection des œuvres culturelles et artistiques, qui sont confrontées à des exploitations à l'aide de multiples outils de l'IA, sans leur consentement.

5) *Encourage* les chercheurs et les développeurs dans l'IA à intégrer des systèmes visant à respecter les droits de propriété intellectuelle par le biais d'outils de reconnaissance ou de traçabilité;

- a) En instaurant des mesures préventives pour expliquer l'importance de protéger la propriété intellectuelle,
- b) En utilisant des codes d'accès, seuls les artistes auront la possibilité de modifier leurs œuvres et d'accéder à leurs données personnelles.
- c) En incluant des dispositifs de reconnaissance faciale ou digitale pour les artistes, afin de renforcer la protection de leurs œuvres.

6) *Demande* aux plus grandes plateformes numériques de mettre en place des systèmes permettant d'éviter des abus d'exploitation des œuvres protégées par des droits d'auteur;

- a) En ajoutant des moteurs spécialisés qui contrôlent l'utilisation des œuvres par d'autres personnes que les artistes,
- b) En mettant en œuvre des dispositifs pour détecter les utilisations abusives ou non autorisées des œuvres protégées.